

CONSEIL SYNDICAL du lundi 17 décembre 2012 à 18 h 30
Relevé de conclusions

Ordre du jour :

Le Président J.P Tixador ouvre la séance, accueille les membres du CS, rappelle l'ordre du jour.
Secrétaire de séance : Mme Poroli.

Quorum non atteint en séance du 07/12/12, la séance peut avoir lieu ce jour :

11 élus présents, 6 pouvoirs. 1 élu de Bolquère, 3 excusés.

- **AFFAIRES GENERALES**

- **Travaux dans les écoles et les crèches.**

Création d'une ligne budgétaire pour les travaux :

Travaux réalisés par les employés municipaux d'une commune du SIS (avec ou sans école) : facturation par la commune. Achat des matériaux par le SIS.

- **Bons de commandes (Ecoles).**

Informations sur la procédure pour commandes publiques :

Les directrices des écoles (et des crèches) transmettent au SIS le bon de commande avant envoi de celui-ci au fournisseur.

Cela permet un suivi plus précis des budgets des écoles et d'éviter des erreurs ou des oublis budgétaires.

Date de fin des commandes pour l'année 2013 : 15/11/2013.

(Toute commande arrivée après cette date ne sera pas honorée).

Voté à l'unanimité.

Activités de fin d'année (SIS et crèches) : Pour information :

- Apéritif de Noël pour le personnel du SIS et leurs familles : le 11 décembre à La Llagonne.

- Goûter et spectacle pour les enfants des 2 crèches et leurs parents : le 13 décembre à La Llagonne. Les délégués sont invités.

- **AFFAIRES FINANCIERES**

- **Point Budget.**

- **Décisions Modificatives.**

Voir document joint.

Voté à l'unanimité sauf 8.33 euros.

- **Nouvelle régie. Indemnités.**

Mise en disponibilité de la régisseuse le 31/10/2012 remplacée par Aline Rapoport.

Mme Barnole reprendra son travail pour un mois en septembre 2013 pour lui permettre un départ en retraite au 1^{er} octobre 2013.

Sous régisseuses : Marie Bataille, Alette Cuberli et Amandine Rosart.

Les deux sous-directrices des crèches interviennent également chaque jour, lorsque la directrice de crèche n'est pas dans la crèche.

Mise en place d'indemnités, de primes (de responsabilités) statutaires pour ces 6 personnes (coût nul pour la collectivité car cela équivaut au salaire que ne perçoit plus Mme Barnole)

Voté à l'unanimité.

- **Impayés.**

Factures de cantine ou de crèche :

Les appels passés aux familles limitent les factures impayées mais certaines familles accumulent entre 3 et 9 mois de retard (cantine).

Procédure :

Lettre de rappel envoyée à la famille.

La commune de résidence de la famille ne payant pas est informée.

Un titre est émis. Le percepteur doit poursuivre pour recouvrer les titres.

Remarque : Les permanences pour paiement cantine ne se font plus dans les villages mais au bureau du SIS (dates connues en début d'année). Les parents ont aussi la possibilité de payer la cantine par courrier.

Tarif des repas UDSIS 2013.

- Actuellement, tarifs des repas familles : 43 euros mensuels soit 430 euros par an. (pour 144 repas)
- Soit moins de 3 euros pour un tarif repas payé à l'UDSIS : 3.30 euros. (auxquels se rajoutent les frais de pain, d'électricité et de salaires...)
- Tarif du repas facturé par l'UDSIS au 1^{er} janvier 2013 : 3.37 euros.
- Tarif du repas facturé par La Capcinoise en 2013 : 5.20 euros (pains et électricité compris).

Tarifs cantine 2013 :

- Enfants : 46 euros par mois (460 € par an), 4 euros le ticket repas occasionnel.
- Personnels : 1.90 € pour le Haut-Conflent et le Capcir sauf Matemale. Personnels de Matemale : 2.70€

Voté à l'unanimité.

• **ECOLES**

- **Convention pour le matériel.**

- Le matériel des communes est mis à la disposition du SIS et peut être utilisé dans les 9 structures du SIS (7 écoles et 2 crèches).
- Inventaire à faire dans chaque structure avec l'aide des directrices et du personnel du S.I.S.

Voté à l'unanimité.

- **Organisation semaine scolaire rentrée 2013 ou 2014.**

- Réflexion sur la nouvelle organisation des rythmes scolaires en septembre 2013 ou 2014 ? Questions : des familles, du personnel, passage des bus de ramassage, cantine le mercredi, durée des garderies et tarifs, relations avec les associations.
- A suivre en fonction des instructions du ministre.

• **CRECHES**

- **Contrat Enfance Jeunesse : Renouvellement auprès de la CAF et réunification des deux CEJ (Mont-Louis et SIS).** Pas d'incidence sur le versement des prestations de la CAF.

Voté à l'unanimité.

- **Budget Crèches. Couches, Repas (Législation).** Mise aux normes au 01/01/2015. (Informations)
- Depuis 2006, la CAF demande que les couches et les repas soient fournis sans augmentation du tarif horaire pour les familles.
- Répercussions pour le budget 2015 du SIS. :
- Un emploi de cuisinier, un marché public pour livraison de repas ?
- Environ 40 à 60 couches par jour et par crèche.
- Remise aux normes de la crèche de Formiguères nécessaire.

- **Demande d'adhésion d'Eyne au S.I.S.**

- Délibération de la commune d'Eyne, compétence petite enfance (crèche).

Voté à l'unanimité.

- **Pôle Enfance.**

- Réalisation en octobre 2012 d'une demande de subventions Projets LEADER (via Terres Romanes) pour le recrutement d'un chargé de mission.
- Subventions demandées auprès d'autres organismes (CR, CG, Préfecture, CAF, MSA)
- Travaux de création de la cantine et de rénovation de la crèche de La Cabanasse (bureau pour Relais Assistants Maternels). Début des travaux à prévoir et factures à payer.
- Autorisation donnée au Président de valider les plans de financement.
- Approbation du projet et du plan de financement pour le recrutement d'un chargé de mission.

Voté à l'unanimité.

Question posée avant le 3/12/2012 :

- Les enfants peuvent-ils apporter un pique-nique dans les cantines lorsque les parents n'ont pas pu inscrire leurs enfants 8 jours à l'avance (de manière exceptionnelle, pour une raison familiale ou en cas d'intempéries) ?
- Réponse : Non pour des questions de gestion. Mais prendre contact avec le bureau du SIS pour demander un accueil exceptionnel (dans la mesure des possibilités).